

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 11 OCTOBRE 2022 à 19h

Sous la présidence de M. GREFF Honoré.

Membres présents : BARDA JP – CONRAD J - DE FRANCESCO D - FELT T- GAUTAUX E- GREFF H – KLEIN C - LANG JB- LANG N - MULLER M - OLIVERO M – RINKENBACH R -SCHOUVER B – SIEBERT C - ZINS M – ZOWNIR STEINER M.

Membres absents excusés : KOMLANZ E - PROUST F - WICKULER G

Membres absents non excusés : NEANT

Procurations : KOMLANZ E à ZOWNIR STEINER M - PROUST F à FELT T - WICKULER G à SCHOUVER B

1. Désignation du secrétaire de séance

Sur proposition du Maire, le conseil municipal désigne Nelly HEISSLER, adjoint administratif en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et 3 votes pour par procuration.

2. Achat/vente terrains

Deux administrés ont émis le souhait de racheter une partie de la parcelle communale jouxtant leurs propriétés.

Le découpage réalisé après arpentage établit les surfaces suivantes (section 7) :

- Parcelle n°807 = 88m² pour un propriétaire
- Parcelle n°808 = 19m² pour l'autre propriétaire

L'adjoint en charge de l'urbanisme propose de pratiquer le prix habituel pour la zone 1AU à savoir 1 667€ l'are.

Après en avoir délibéré, les conseillers donnent leur accord pour cette vente à l'unanimité des membres présents et 3 votes pour par procuration.

Un troisième administré a émis le même souhait pour une surface estimée à 7m à prélever sur la parcelle communale n° 374 section 7.

Une servitude Enedis étant en place sur cette parcelle, la surface qui pourra être cédée représente environ 87m². La surface exacte devra être arpentée et donnera lieu à une nouvelle numérotation.

L'adjoint en charge de l'urbanisme propose de pratiquer le même prix que précédemment à savoir 1 667€ l'are.

Après en avoir délibéré, les conseillers donnent leur accord pour cette vente à l'unanimité des membres présents et 3 votes pour par procuration.

3. Attribution travaux parcours de santé

L'adjoint en charge des associations informe les conseillers que la commune a obtenu deux subventions pour le projet aménagement d'un parcours de santé à l'étang qui avait initialement été estimé à 39 181€ HT.

La première à hauteur de 15 672€ HT dans le cadre de la DETR et la seconde de la Région à hauteur de 11 754€ HT.

L'adjoint informe les conseillers que trois sociétés ont été consultées et propose de retenir l'offre de la société la moins disante à savoir CASAL SPORT pour 40 830,72€ HT soit 48 996,86€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents et 3 votes pour par procuration et autorise le maire à faire réaliser les travaux.

4. Attribution travaux d'arpentage rues du pont et des champs

L'adjoint en charge de l'urbanisme informe les conseillers qu'une partie de la rue du pont (à partir du croisement avec la rue de la barrière jusqu'au croisement avec la rue du stade) et l'extrémité de la rue des champs nécessitent une réfection de la chaussée et des trottoirs. Ces travaux de réfection débuteront fin 2023.

Afin de préparer les demandes de subvention et de fournir une estimation précise, il est nécessaire de faire l'arpentage des tronçons concernés. L'adjoint présente les devis obtenus pour les travaux d'arpentage :

- TERAMES - 57730 MACHEREN = 1 920€ HT soit 2 304€ TTC
- SGE GINGEMBRE - 57200 SARREGUEMINES = 4 200€ HT soit 5 040€ TTC

L'adjoint propose de retenir l'offre de la société Terames nettement moins onéreuse.

Le conseil vote pour à l'unanimité des membres et 3 votes pour par procuration et autorise le maire à faire effectuer les travaux d'arpentage correspondants.

5. Prise en charge des frais de notaire

Lors du conseil municipal du 28/04/2022, le conseil avait autorisé l'achat des parcelles n°176 et 177 section 14.

Le délai de la SAFER étant arrivé à son terme, le notaire a pu procéder au calcul des frais de transcription, et nous demande la délibération du conseil autorisant la prise en charge par la commune desdits frais arrêtés à 625,59€.

Après discussion les membres du conseil autorisent la mairie à prendre en charge ces frais par 17 votes pour dont 2 votes par procuration et 2 abstentions dont 1 par procuration.

6. Divers

- Travaux rue de Tenteling

Le maire informe le conseil que le Département lance des travaux de renouvellement de couche qui débuteront mercredi 12/10 pour s'achever jeudi 13/10 rue de Tenteling.

Une déviation exceptionnelle sera mise en place durant ces deux jours, la signalisation correspondante sera mise en place par les sociétés réalisant les travaux (descente via la rue de la Paix et montée rue St Pierre).

- Eclairage public

L'adjoint en charge des finances présente l'analyse financière de la consommation électrique pour l'éclairage public des trois dernières années :

- o 2020 = 36 041,69€
- o 2021 = 23 616,26€ (gain dû à l'installation d'éclairage led)
- o 2022 = 21 555,79€ (janvier à mai)

Une baisse de consommation de 60% a été relevée sur les rues nouvellement équipées d'éclairage led.

Mais la forte augmentation du prix du kW qui vraisemblablement va se poursuivre, laisse à penser que la facture pour 2022 dépassera les 51 000€.

Se pose la question de l'extinction de tout l'éclairage public la nuit de 23h à 5h.

Le maire informe les conseillers que les textes officiels ne sont pas très explicite sur le sujet et propose aux conseillers de faire le point lors de la prochaine réunion à la communauté d'agglomération avant de mettre en place une éventuelle extinction de l'éclairage la nuit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h10.

Le Maire
GREFF Honoré

